ténuer le verdict impitoyable que je vous demande.

Un expert :

— La fracture intéresse le bras ou plus exactement le membre supérieur gauche :

Un inculpé :

— S... n'étant pas là, je me trouve donc devant un absent !

Le fâcheux Caillaux

Sous ce titre « le fâcheux Caillaux », nous avons raconté, et non sans faire nos réserves, un incident qui se serait produit le premier de l'an à l'Elysée, entre sir Francis Bertie et M. Caillaux.

Nous avons cité l'*Italie*, à qui nous empruntions le fait, et non l'*Italia*.

Ce journal sait bien que nous aurions montré moins de scepticisme si nous avions parlé de lui.

Les salaires ruraux au XVe siècle

Un livre récent établit que les salaires de l'homme des champs, au XVe siècle étaient beaucoup plus rémunérateurs que ne le disent les manuels officiels. Il s'y ajoutait bien des droits, aujourd'hui oubliés, de la collectivité sur les biens des propriétaires, sans parler du droit de vaine pâture, permettant à chaque habitant de mener paître sur le champ du voisin, sauf à l'époque précédant et accompagnant la récolte, les bêtes lui appartenant.

De même chacun pouvait conduire sa vache ou son mouton dans les bois de l'abbaye ou du seigneur, et l'animal s'y nourrissait de feuilles. Il pouvait même y mener parfois son cheval qu'il ramenait sous une charge de bois, quitte à payer parfois une somme de 2 à 6 centimes pour ce chargement. Le chauffage, ainsi, ne coûtait rien, la nourriture des animaux non plus. Et ces droits, au moyen âge, furent toujours reconnus par le propriétaire. Ajoutez le droit de glanage, l'interdiction à celui qui fauchait son blé de le couper au ras du sol: les habitants de la commune voulaient de la paille, eux aussi.

Les pères de famille dans le Loir-et-Cher

Depuis assez longtemps les pères et mères de famille de la commune de Lorges, en Loir-et-Cher, ont à se plaindre de l'instituteur à qui ils reprochent de tenir des propos déplacés ; de violer la neutralité et de pratiquer la coéducation des sexes, ce qui est contraire à la loi, puisque la commune de Lorges compte plus de 500 habitants et possède une école pour les garçons et une pour les filles.

Les parents ont adressé une protestation à l'inspecteur d'Académie et lui ont demandé le déplacement de l'instituteur. N'ayant pas obtenu satisfaction, les parents, pour la plupart, ont refusé d'envoyer leurs enfants à l'école. (C. P.)

Encore un expulsé !

Le 9 janvier 1914, M. l'abbé Le Belleguy, curé du Thillay (Seine-et-Oise) a été expulsé, à 3 heures de l'après-midi, de son presbytère. L'opération odieuse terminée, on a sonné les cloches de l'église, et de nombreuses personnes du pays sont venues une dernière fois exprimer toute leur sympathie à leur vénéré curé, et chanter le *Parce Domine*.

Toujours la gémination

Lundi, les pères de famille d'Amblans (Haute-Saône) ne furent pas peu surpris d'apprendre de la bouche de leurs enfants, que le matin même, à l'ouverture de la classe, la gémination s'était opérée par les soins de l'instituteur et de l'institutrice. Pendant que cette dernière faisait prendre place dans sa salle de classe aux enfants des deux sexes, âgés de moins de 7 ans, son mari faisait ranger dans la sienne les enfants des deux sexes ayant dépassé cet âge.

Cette besogne fut jugée sans doute assez malpropre par ceux qui en sont les instigateurs et les exécuteurs, car personne n'en fut à l'avance avisé. Aussi, les habitants d'Amblans, indignés de cet acte d'arbitraire qui est évidemment le fait du nouveau ministre de l'Intérieur, député de la circonscription, sont-ils décidés à user de toutes les représailles légitimes pour obtenir la fin d'une véritable illégalité.

Echos politiques

Un discours politique de M. Barthou

M. Barthou, ancien président du Conseil, se rendra, le 18 janvier, à Bordeaux, où il prononcera au Cercle Voltaire un grand discours politique.

Ce sera le commencement de la campagne de conférences que doit entreprendre le groupe Briand. La conférence de M. Barthou sera suivie d'une autre faite par M. Briand à Nice.

❋

M. Métin, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale quitte Paris ce soir pour se rendre à Besançon.

Il sera de retour lundi matin.

LA REVUE MILITAIRE AUX INVALIDES

La cérémonie traditionnelle de la remise des décorations accordées à l'occasion de la nouvelle année aux militaires de la garnison de Paris de l'active, de la réserve et de la territoriale a eu lieu, ce matin, sur l'Esplanade des Invalides.

Elle était présidée par le général Michel, gouverneur de Paris, qui a passé d'abord la revue des troupes.

Puis, le général procéda à la remise des décorations, aidé par les généraux Véraud, Bogchez et Deligny.

La cérémonie terminée, le gouverneur est remonté à cheval et s'est placé à l'entrée du pont Alexandre, sur la chaussée du quai d'Orsay.

Les régiments, se massant au fond de l'esplanade, commencèrent alors leur défilé.

Pendant la revue et sur le parcours, la foule a fait une ovation à nos braves soldats.

Préfets et sous-préfets

Du *Cri de Paris* :

Les nominations du 1er janvier sont simplement un gage donné à M. Clemenceau. C'est, en effet, le Tigre qui en a été l'inspirateur, et le mouvement se caractérise par la présence de ses protégés :

M. Duvernoy, qui est nommé préfet du Var, fut chef de cabinet de M. Clemenceau, à l'Intérieur. Il était depuis quelque temps sous-préfet de Pontoise.

M. Goublet, qui est nommé administrateur du territoire de Belfort, est un ancien officier de marine. Il ne compte que neuf ans environ de services administratifs, dont deux années comme sous-préfet de première classe. Il conquit la sympathie du Tigre en faisant le coup de poing à son service à Brignoles. Et c'est assez pour justifier qu'on le fasse passer par-dessus une soixantaine de ses collègues. Les deux autres heureux promus de cette première fournée sont également des protégés de M. Clemenceau. L'un, M. Reichmann, est appuyé par M. Viviani ; M. Viviani n'a rien à refuser à M. Clemenceau qui créa tout exprès le ministère du Travail à son intention.

L'autre, M. Peytral, a pour père le sénateur, auteur de l'amendement à la réforme électorale, qui provoqua la chute de M. Briand. Le Tigre devait bien une récompense à la famille Peytral.

❋

M. Clemenceau, manifestement, a imposé non seulement les noms des élus mais encore la date de leur promotion.

Au ministère, on ne se hâtait pas ; on était même si peu pressé, que quelques jours avant la signature, M. Duvernoy étant allé dans les bureaux chercher des nouvelles, on lui répondit qu'on ne savait rien.

M. Duvernoy demanda alors s'il avait des chances d'être compris dans le mouvement. On lui répliqua :

— Vous êtes le cinquantième ! Vous pensez qu'il y en aura encore quelques-uns avant vous !

Et M. Duvernoy s'en alla navré. Quelques jours après, il était nommé. M. Clemenceau était intervenu avec sa vigueur habituelle.

❋

Car il n'y eut jamais d'homme, même feu M. Brisson, pour savoir imposer sa volonté aux puissants comme M. Clemenceau. Il faut le dire à sa gloire.

Un jour, sous le ministère Monis, le maire d'une commune du Var accourt chez lui, rue Franklin. Il lui annonce, tout en larmes, qu'on veut déplacer la gendarmerie installée dans cette commune depuis un siècle, pour la transporter dans une commune voisine.

— Comment ! dit M. Clemenceau, ils font cela, sans me consulter encore. Nous allons bien voir. Venez avec moi.

Ils montent en auto, arrivent à la place Beauvau ; l'huissier n'a pas un instant la prétention de faire faire antichambre à l'ancien président du Conseil qui pénètre tout droit chez son successeur.

M. Monis travaillait. Il voit tout à coup devant lui le Tigre, qui s'annonce d'un coup de canne sur le bureau :

— Qu'est-ce que c'est que ça ? On m'enlève une gendarmerie ? Est-ce une déclaration de guerre ?

Et la canne martelait toujours le bureau ministériel.

M. Monis hésitait, interloqué. Il eut une inspiration :

— Nous ne sommes pas seuls, cher ami, dit-il.

— C'est juste, fit M. Clemenceau.

D'un signe de tête, il invita le maire qui l'avait suivi à retourner dans l'antichambre.

Le maire sortit. Cinq minutes après, M. Clemenceau le rejoignit et ne dit qu'un mot :

— Ça y est !

Puis il remonta en voiture.

❋

Il y aura prochainement un mouvement complémentaire, et celui-ci s'appellera la promotion Doumergue.

Nous pouvons annoncer, en effet, que cette promotion sera faite uniquement pour MM. Gervais et Audry.

M. Gervais est un ancien chef du cabinet de M. Doumergue ; il fut nommé d'emblée conseiller de préfecture de la Seine il y a peu d'années. Il va être nommé préfet.

Mais il faut remarquer que M. Gervais sera nommé préfet de 2e classe, ce qui fait un peu mieux que de lui assurer sa promotion à « son tour de bête ».

M. Audry a déjà été cité par le *Cri*. C'est un neveu de M. Doumergue. Il s'initia à l'administration en voyageant pour le commerce, puis en occupant les fonctions de maître d'études. M. Doumergue le prit à son cabinet ministériel, aux Colonies, puis à l'Instruction publique. En décembre 1905, M. Audry fut nommé sous-préfet de 2e classe à Orange, et, depuis deux ans, il est secrétaire général des Alpes-Maritimes.

Il va être nommé préfet de l'Allier.

❋

Pour compléter le mouvement préfectoral, il y aura une promotion de classes, pour les sous-préfets. Au premier rang de cette promotion figureront M. Toulza, gendre de M. Rabier et le beau-frère de M. Viviani.

Toutes ces nominations feront le plus grand plaisir aux sous-préfets et secrétaires généraux qui sont excellemment notés, qui passent pour avoir l'étoffe de très bons préfets, qui ont beaucoup plus d'ancienneté de fonctions et de grade que les promus, mais qui devront attendre encore longtemps leur avancement parce qu'ils ne sont ni fils, ni neveux, ni gendres, ni protégés d'un homme au pouvoir ou d'une Eminence grise.

Le clergé parisien

Du texte officiel de l'allocution adressée par M. l'abbé Létourneau à S. Em. le cardinal Amette lors de la réception du clergé, nous extrayons ce passage où est fort délicatement loué un article de notre collaborateur très aimé « Pierre l'Ermite » :

Que de traits honorables pour votre clergé je pourrais relever si j'avais le loisir de parcourir la liste de notre nécrologe de 1913, depuis le nom du vénéré M. Miramont jusqu'au nom du R. P. Boulanger, de l'Ordre de Saint-Dominique, qui a édifié si longtemps le diocèse par ses prédications et ses vertus vraiment monastiques ; depuis le nom de M. de Bessonies jusqu'au nom de M. Branchereau, récemment décédé au Séminaire d'Issy ! Ce vénérable nonagénaire nous rappelait la génération antique du cardinal Richard, avec lequel il fut intimement lié ; jusqu'à la fin, il nous a donné l'exemple de cette dignité morale et de cette gravité sacerdotale qui avaient édifié jadis les diocèses d'Angers, de Clermont, de Nantes et d'Orléans. Quelle belle figure que celle de l'abbé Gouraud ! Je suis assuré de ne pas offenser son frère, le général, en déclarant ici que ce prêtre, d'apparence frêle et timide, l'égalait par le courage, l'endurance et l'héroïsme constant. Il nous représente bien le type de ces vicaires parisiens qui se donnent à leur ministère avec une flamme de missionnaire et se tuent à la besogne. M. Thureau-Dangin, qui nous a aussi quittés cette année, leur a rendu un bel hommage lorsqu'il a écrit : « La Chine n'est pas seule à avoir ses martyrs, le diocèse de Paris, a aussi les siens. » M. Delétain, curé de Sainte-Anne, était de la même race, toujours sacrifié au service des humbles, des pauvres et des malades. Il a été loué dignement par un de nos confrères qui a le rare avantage de faire, tous les dimanches matin, un prône entendu et goûté de 500 000 personnes. Nous le remercions d'avoir si nettement relevé le mérite des curés de Paris, parfois trop peu connu des provinciaux et des étrangers.

Mgr Dizien et les lois scolaires

De notre correspondant d'Amiens :

La *Semaine religieuse* publie une allocution adressée par Mgr l'évêque d'Amiens à son clergé, à l'occasion du 12 janvier, sur la *Défense laïque*, Mgr Dizien a dit : « Si la loi dont on nous menace ne sait pas respecter les droits de la conscience et l'autorité du père de famille, nous prendrons, nous, le droit de la violer, et on verra une fois de plus que, quand il s'agit de Dieu et de sa cause, l'Église n'a pas peur ni des amendes, ni de la prison. »

Parlant ensuite des élections, Mgr Dizien a recommandé aux curés de se tenir à l'écart des luttes de partis. « Dans quelques mois, dit-il, le pays retrouvera l'agitation des luttes électorales. Il va sans dire que notre caractère et nos fonctions nous tiendront éloignés de ces disputes de Forum, et je connais trop votre excellent esprit pour avoir à vous prémunir contre le danger de mettre la religion au service des partis. Mais nous avons trop conscience de nos devoirs pour rester indifférents à des luttes où s'agitent les intérêts les plus graves et les plus sacrés ; les catholiques comprendront qu'il est une somme de revendications religieuses impérieusement réclamées, auxquelles personne n'a le droit de refuser son adhésion et son appui. Dieu fera le reste.

» Nos prières et celles des fidèles pèseront dans la balance où les desseins de la Providence décident la victoire. » (D. P.)

Çà et là

L'assemblée annuelle des anciens zouaves pontificaux

Les anciens zouaves pontificaux ont tenu, au Mans, sous la présidence de M. Ferdinand de Charette, leur réunion annuelle pour commémorer le 43e anniversaire des combats d'Auvours et de Saint-Hubert. Après une messe célébrée en l'église de la Visitation pour le repos de l'âme des anciens combattants, morts à l'ennemi, les membres du groupe se sont rendus en un pieux pèlerinage au cimetière Sainte-Croix, sur la tombe de leurs frères d'armes. Un banquet intime les a ensuite réunis.

Une tour penchée en France

On ignore communément que la France possède, tout comme l'Italie, une tour penchée qui, pour n'être pas aussi remarquable, n'est pas moins curieuse.

Cette tour penchée, qui se trouve à quelques kilomètres de Paris, à Etampes, la tour Saint-Martin, est aussi solide qu'à l'époque où elle fut si bizarrement construite par un fantaisiste architecte du XVIe siècle.

Elle constitue une curiosité de la banlieue parisienne que ne connaissent guère que les touristes étrangers.

Échos de partout

M. Michel, progressiste, a été élu maire de Troyes, par le nouveau Conseil municipal élu d'après le système de R. P.

Quatre nouveaux conseillers de Montpellier ont fait connaître au maire leur intention de le suivre, le cas échéant, dans sa retraite, si le mouvement de démission s'accentue. La moitié du Conseil municipal serait donc virtuellement démissionnaire. (C. P.)

M. Renoult, ministre de l'Intérieur, est rentré à Paris.

M. Millerand présidera, demain dimanche, à Besançon, l'inauguration d'un buste élevé à la mémoire d'Eugène Pouillet, l'ancien bâtonnier parisien.

Les journaux signalent la présence à Rome de M. Joseph Aiwas, grand rabbin de Jaffa, venu en Italie pour recueillir des souscriptions en faveur de l'hôpital israélite de Jérusalem.

Légion d'honneur

Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur, sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Ministère de l'Intérieur

Officiers : Glenard ; Fontaine, maire d'Asnières ; Trouvé, vice-président du Conseil général de la Vienne ; Bense, dit Horace Bertin, publiciste à Marseille ; Villette, maire de Nogent-le-Rotrou ; Phasmann, maire de Saint-Mihiel.

Chevaliers : MM. Belz, chef de bureau au ministère de l'Intérieur ; Olive, commissaire des chemins de fer à Paris ; Euzière, chef de service à la préfecture de la Seine ; Fergeau, adjoint au maire du XVIIe arrondissement de Paris ; Sint, avoué à la Cour d'appel de Paris ; le docteur Caboche, à Paris ; Durhone, conseiller général de l'Ain, maire de Ponthe-Vaux ; Corneau, publiciste à Charleville ; Lefranc, président du Conseil d'arrondissement, maire de Clecy (Calvados) ; Maufras, chef de division à la préfecture de la Charente ; le docteur Laborde, conseiller général de la Charente, maire de Montbron ; Krauss, chef de division à la préfecture de la Gironde ; Jullidière, conseiller général de la Gironde ; le docteur Scheffler, à Saint-Etienne ; Falour, maire de Montargis ; le docteur Gestat, conseiller général du Loiret, maire de Loury ; le docteur Peret, maire de Florac ; Bourbon, architecte en chef de Meurthe-et-Moselle ; Pober, dit Paubert, vice-président du Conseil général du Morbihan, maire de Port-Louis ; Terquem, maire de Dunkerque ; Wilmot, conseiller général du Nord, maire de Sin-le-Noble ; le docteur Desaintfuscien, conseiller général de l'Oise, maire de Grand-Villiers ; Lemaître, publiciste à Boulogne-sur-Mer ; Mauvernay, président de la Commission exécutive du Conseil d'administration des hospices civils à Lyon ; Soustelle, publiciste à Lyon ; Dugle, maire de Fécamp ; Cadou, conseiller d'arrondissement et maire de Chevreuse (Seine-et-Oise) ; le docteur Comte, à Poitiers ; Guinbelot, ancien conseiller général de la Haute-Vienne, maire de Videix ; Chabrouillaud, publiciste à Limoges ; Chereau, conseiller général de l'Yonne ; Lefèvre, délégué au Conseil supérieur du gouvernement général de l'Algérie.

Ministère de l'Agriculture

Officiers : MM. Barrier, inspecteur général des écoles nationales vétérinaires à Paris ; Trouard-Riolle, directeur de l'école nationale d'agriculture de Grignon ; Ed. Blanc, propriétaire éleveur à Paris ; Leroy, chef de bureau au ministère de l'Agriculture.

Chevaliers : MM. Péronnet, président de la Société d'agriculture de Grenoble ; Corbière, propriétaire éleveur à Nonant-le-Pin (Orne) ; Dervieux, propriétaire viticulteur au Riotord (Vaucluse) ; Lamarque, propriétaire éleveur à Sarrouilles (Hautes-Pyrénées) ; Morcrette-Le-Dieu, agriculteur et industriel à Caudry (Nord) ; Demonchy, caissier du ministère de l'Agriculture ; Allemand, directeur de la caisse régionale et du Syndicat du canal de Manosque ; Delhoume, propriétaire viticulteur à Villejésus (Charente) ; Leaurand, inspecteur général des haras à Paris ; Mousson, inspecteur général des services sanitaires à Dijon ; Fougerat, propriétaire viticulteur en Charente ; Marre, directeur des services agricoles du département de l'Aveyron ; Puzenat, constructeur de machines agricoles à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) ; Chaplain, inspecteur des eaux et forêts au ministère de l'Agriculture ; Deguy, médecin du ministère de l'Agriculture.

Les instituteurs de Nancy n'ont pas touché leur traitement de décembre

Nancy, 10 janvier. — Un vif émoi règne, depuis quelques jours, parmi les instituteurs et institutrices de Nancy qui n'ont pas encore reçu, depuis le 1er janvier, leur traitement du mois de décembre dernier. La trésorerie générale de Meurthe-et-Moselle déclare manquer d'argent et ne pouvoir payer actuellement les mandats. (D. P.)

PROJECTIONS LUMINEUSES

Dernières nouveautés

La Résurrection de Lazare, scène biblique en 12 tableaux. Compositions de H. Le Sablais, musique d'Esteban-Marti (12 vues).

Les Salons de 1913, principaux chefs-d'œuvre mis en projections (155 vues).

Le Chant du Gave, légende illustrée d'après nature. Compositions de H. Le Sablais, musique d'Esteban-Marti (12 vues).

Constantin, grande épopée en 10 tableaux. Compositions de H. Le Sablais, musique d'Esteban-Marti (22 vues), avec conférence.

Le Noël de l'aveugle (composition de H. Le Sablais).

O Crux Ave ! musique d'André Colomb (2 vues).

Prix de chaque vue : En noir, 0 fr. 80 ; en couleur, 2 francs.

La Fuite en Egypte, grande épopée religieuse. Nouveaux dessins de Barozzio, musique d'Alfred Henry (23 vues, 2 défilés).

Moïse, grande scène biblique, dessins de Barozzio, musique d'André Colomb (23 vues, 2 défilés).

Prix de chaque vue : En couleur seulement, 2 francs.

Prix de chaque défilé : en noir, 5 francs.

Sur demande ces deux pièces sont établies, pour lanterne simple, sans défilés, au même prix que les autres vues en couleur.

Depuis le 1er octobre 1913, toutes les vues en couleur sont vendues au prix uniforme de 2 francs pièce. (Exception faite toutefois pour la série de peintres allemands.)

MAISON DE LA BONNE PRESSE

(Service des projections)

5, rue Bayard, et 22, cours la Reine, Paris, VIIIe

L'ENSEIGNEMENT AU MAROC

M. Bel, directeur de la medersa de Tlemcen, dont on connaît l'autorité en tout ce qui concerne les questions indigènes, notamment en matière d'enseignement, vient d'être désigné par le général Lyautey pour contrôler et développer l'enseignement indigène dans la région de Meknès et de Fez. Sa mission aura la durée d'une année.

Echos religieux

Suppression du culte dans deux paroisses du diocèse de Grenoble

Le Conseil municipal de Chevrières, diocèse de Grenoble, ayant voulu augmenter le prix de location du presbytère, après plusieurs tentatives de conciliation, le culte a été momentanément suspendu et l'église fermée. M. l'abbé Rolland, curé de Chevrières, a quitté la commune.

Une mesure semblable a été prise dans la paroisse de Montfalcon où, comme à Chevrières, la municipalité avait augmenté la location du presbytère.

Puisse cet état de choses ne pas durer : ceux qui l'ont provoqué seront les premiers à bénéficier de sa disparition.

• •

Signalons qu'il existe à Reims, comme à Angers, une « Œuvre de la Croix ». Cette œuvre, qui a fêté le 11e anniversaire de sa fondation le 5 décembre dernier, groupe environ 120 à 130 hommes, qui font ensemble le chemin de la croix, tous les deuxièmes vendredis de chaque mois, sous la direction de M. l'archiprêtre de la cathédrale.

✝ NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux déf.)

R. M. Marie Saint-Pierre-Fourier, née Aglaé de Sonis, cousine du saint général de Sonis, ancienne supérieure du couvent des Oiseaux, décédée à la maison des Dames du Sacré-Cœur, à Rome.

Le R. P. Giraud, des Missions étrangères, à Pondichéry (Indes françaises). — Sœur Joséphine (Mme Ursule Grimaud), Fille de Saint-Vincent de Paul, 76 ans, dont cinquante-quatre de vie religieuse, à Saint-Omer (Pas-de-Calais). — Le T. C. Fr. John, deuxième assistant général de l'Institut des Petits-Frères de Marie, 73 ans dont cinquante-six de vie religieuse, à Grugliasco (Italie). — Mme Lavialle, lectrice assidue, à Billom (Puy-de-Dôme). — Mme Julien Turzèbe, née Constance Jollivet, secrétaire de la Ligue patriotique des Françaises du canton de Surgères (Charente-Inférieure). — Mme Giraud, née Marie Veyssade, membre du Tiers-Ordre de Saint-François et de l'archiconfrérie de l'œuvre expiatoire de Montligeon, 76 ans, au château de Saint-Exupéry (Corrèze). — M. Jules Thurin, à Louisville (Etats-Unis), ancien abonné. — M. l'abbé Coussirot, au Milliat-et-Bayas (Gironde). — Mme Le Prieur, née Lecappon, 82 ans à Périers (Manche). — Le comte Just de Bournazel, ancien officier de cavalerie, 46 ans, à Bournazel, par Seilhac (Corrèze). — M. l'abbé Chevarni, vicaire à Notre-Dame de Nice. — M. Ernest Chevallier, 55 ans, à Gien (Loiret), fidèle lecteur. — A Saint-Omer (Pas-de-Calais), M. L. Berleloot, 67 ans ; M. Pierre Bodin, sous-lieutenant au 21e régiment de dragons. — Mme Vve Auguste Vandewynckèle, née Clémence Butin, 79 ans, à Comines (Nord).

RECOMMANDATION

On recommande : Le père d'un prêtre.

Informations du soir

M. le chanoine Bourchany curé de St-François de Lyon est nommé auxiliaire de Lyon

Nous recevons de Lyon le télégramme suivant :

Le curé de Saint-François de Lyon, M. Bourchany, est nommé évêque d'Hadrumette et auxiliaire de Lyon.

LES ACQUITTEMENTS DE STRASBOURG

L'émotion à Berlin

Berlin, 10 janvier. — La nouvelle de l'acquittement des officiers de Saverne par le Conseil de guerre de Strasbourg provoque à Berlin moins de surprise que d'émotion.

Les milieux militaires prédisaient un acquittement général. Ils triomphent avec insolence.

Dans les cercles libéraux on se préoccupe vivement des suites et des conséquences morales de ces verdicts, on estime généralement que le pouvoir civil a reçu en Allemagne un coup terrible.

Le jugement constitue également une victoire morale pour le kronprinz qui soutint le colonel von Reutter contre le gouvernement et même contre le kaiser qui soumirent les excès de Saverne aux tribunaux militaires.

On redoute que l'acquittement tourne la tête à de nombreux officiers dans les garnisons frontières et que l'exemple de Saverne soit suivi, maintenant que l'impunité semble assurée à cette partie de l'armée allemande qui considère l'acquittement comme une victoire personnelle.

On annonce enfin que les acquittés de Saverne vont recevoir de l'avancement dans des postes de choix.

UNE MANIFESTATION D'ETUDIANTS A NANCY

Nancy, 10 janvier. — Hier soir, les étudiants en médecine ont manifesté à l'intérieur de la Faculté contre le recteur, M. Adam, auquel ils reprochent de n'avoir pas ratifié le vote unanime du Conseil de la Faculté pour désigner le titulaire d'un cours complémentaire. Le professeur désigné par ses collègues était le docteur Remy, ancien conseiller municipal libéral, qui fut acclamé, hier soir, par les étudiants. Le ministre nomma à sa place un autre titulaire, ce sont des étudiants rendent l'ancien recteur responsable. (D. P.)

OBSEQUES DE M. BEAUCHET

Nancy, 10 janvier. — Ce matin, ont eu lieu, en l'église Saint-Sébastien de Nancy, les obsèques de M. Beauchet, ancien maire libéral de Nancy. Une énorme affluence accompagna à sa dernière demeure celui qui administra la ville pendant huit ans avec intelligence et dévouement. De nombreuses notabilités politiques assistaient aux obsèques, notamment les députés et conseillers généraux libéraux de Meurthe-et-Moselle. Au cimetière, M. Henri Michaut, ancien premier adjoint de M. Beauchet, a rappelé les qualités du défunt. (D. P.)

GRAVE ACCIDENT DE MINE

Saint-Etienne, 10 janvier. — Hier soir, au puits Flottard, de la Compagnie des mines de Montrambert, au Chambon-Feugerolles, une cage descendante, contenant 19 mineurs, heurta violemment le fond. Tous les ouvriers sauf deux furent blessés, quelques-uns très grièvement. Des secours furent immédiatement organisés. 12 blessés furent transportés à l'hôpital de la Compagnie, à La Ricamarie. Plusieurs seraient en danger de mort.

On attribue l'accident à une surcharge de la cage, qui ne devait régulièrement contenir que 14 mineurs. Le machiniste, à qui d'abord on attribuait un excès de vitesse par suite d'inattention, serait hors de cause. (D. P.)

LES DESORDRES EN ALBANIE

Vallona, 10 janvier. — Les bandes d'Essad pacha ont effectué hier une attaque sur la ville d'El-Bassan.

Le combat a duré toute la journée. Le gouverneur de la ville juge la situation assez critique.

A Vallona même, les membres de la Commission de contrôle se montrent assez inquiets sur la propagation du mouvement musulman. On craint même un mouvement populaire en faveur des officiers récemment arrêtés et actuellement détenus en prison.

LES GREVES DANS L'AFRIQUE DU SUD

900 indigènes attaquent la ville de Jagersfontein

Le Cap, 10 janvier. — Des désordres ont été provoqués par les indigènes employés aux mines à Jagersfontein.

900 indigènes ont attaqué la ville, qui a été défendue par 500 blancs. Un combat sérieux a eu lieu, au cours duquel 7 indigènes ont été tués et 36 blessés.

12 blancs ont été blessés.

L'ordre est rétabli.

INONDATIONS EN BELGIQUE

Liège, 10 janvier. — La Meuse a grossi fortement cette nuit, dans toute la traversée de la Belgique. La navigation est interrompue. Les parties basses de toutes les communes riveraines sont inondées, ainsi que la campagne en de nombreux endroits. La circulation des tramways et des piétons est interrompue.

Les affluents de la Meuse, sauf la Sambre, ont atteint leur maximum cette nuit. Ils commencent à décroître.

Bruxelles, 10 janvier. — La Senne a débordé dans plusieurs communes en amont de Bruxelles, empêchant les ouvriers de nombreuses usines d'aller à leur travail.

DES CONDAMNES POLITIQUES S'ECHAPPENT DES PRISONS PORTUGAISES

Lisbonne, 10 janvier. — Huit condamnés politiques qui subissaient des peines cellulaires se sont enfuis par des souterrains de la prison de Coimbre, et ont sauté le mur de l'enceinte. Poursuivis par trois soldats qui passaient à ce moment, ils se sont défendus en leur lançant des pierres ; ils ont ensuite pris la direction du village de Celas, près de Coimbre.

Les fugitifs sont le commandant Montez, les capitaines Motta et Veiga Ferreira, le lieutenant H. Ferreira, le docteur Cordeiro Ramos, le prêtre Vieira, MM. Vasco Belmonte et Arthur Vasconcellos.

LA FAMINE AU JAPON

Tokio, 10 janvier. — Un rapport officiel de l'Association des secours établit que la famine sévit sur 9 millions de personnes à Hokkaido et dans les provinces du Nord-Est.

LES ENTRETIENS DE MM. DI SAN GIULIANO ET VENIZELOS

Rome, 10 janvier. — Une note officieuse dit que toute information publiée sur les entretiens qui ont eu lieu entre le marquis di San Giuliano et M. Venizelos est dénuée de fondement, les deux hommes d'Etat n'ayant fait connaître à personne la substance de leurs entretiens. Toute information à ce sujet n'est donc faite que de simples suppositions.

Palais de Justice

FAUX-MONNAYEUR PAR DEVOIR PROFESSIONNEL

Pierre Jacob et Antoinette Hulot, comparaissent aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Seine pour émission de fausses pièces de 2 et 5 francs.

L'affaire serait banale si, au cours de l'audience, Jacob n'avait fait cette déclaration :

« J'ai été au service de M. Court, alors que celui-ci était à la tête de la troisième brigade des recherches.

» Pour 150 francs par mois, j'ai concouru à la défense de la société. Les renseignements que j'ai recueillis dans les milieux anarchistes et individualistes ont permis d'éviter des attentats plus graves que ceux de Montgeron et de Chantilly.

» Mais, à la suite de l'affaire des bandits, j'ai été brûlé. C'est alors que je me suis mis à émettre de la fausse monnaie (ce qui est bien anarchiste), tant pour vivre que pour recouvrer la confiance des compagnons. Si je n'ai pas fait cette révélation à l'instruction, c'est que j'espérais bénéficier d'un non-lieu. »

Une suspension d'audience a été décidée pour permettre d'aller chercher M. Court.

❋

FEUILLETON DU 11 JANVIER 1914 — 14 —

Le journal de Simone

— Hélas ! oui, reprend l'officier, j'ai de par le monde une vieille maman qui vit seule sur un roc escarpé et se lamente de ne jamais voir son fils. Elle me presse, depuis longtemps, de revenir à elle, avec une aimable compagne qui lui servira de fille et rajeunira notre nid d'aigle perché tout au fond du Cantal.

Le vénérable prêtre approuve de la tête et se frotte les mains, d'un air onctueux et paternel.

— Vous avez raison, mon ami, et comme Madame votre mère sera heureuse de voir croître autour d'elle de futurs petits soldats et de gentilles fillettes, qui seront ses fils et ses filles aussi.

— Je vais donc quitter les drapeaux, reprend le lieutenant et j'aurais pu, à l'expiration de son engagement, caser Pierre quelque part avec un emploi quelconque, mais je ne veux pas priver l'armée d'un bon soldat. Il y fera son chemin et, dans douze ans, lorsqu'il s'en éloignera, avec une petite retraite, je l'accueillerai à Montarvel dont il sera le régisseur. Nous avons décidé de tout cela, dans nos promenades de convalescents, sous les palmiers d'Afrique, en attendant de venir respirer le bon air du pays natal.

Le lieutenant nous conte ensuite, pour satisfaire notre curiosité, mille choses sur le Maroc dont on parle tant. Il nous fait le récit des escarmouches nombreuses où il s'est trouvé aux prises avec les Bédouins, il nous décrit leur costume, leurs coutumes, leur pays de sable calciné, et la ville de Casablanca, et je ne sais plus quel palais du sultan, somptueuse demeure enfouie au milieu de jardins merveilleux, pleins de verdure, de fraîcheur et de sources chantantes, dans la désolation d'un site brûlé de soleil. Je m'attarderais encore volontiers à ces récits qui me font songer aux conteurs arabes et à leurs pays lointains, mais l'aiguille a tourné vite. Je suis confuse d'être restée si longtemps attentive et je me sauve, malgré les instances de M. le curé, qui voudrait absolument me retenir.

Je profite de l'absence du lieutenant pour dépêcher Mariette chez Claudine, en lui réclamant sa fille au plus vite. Fanny arrive tout essoufflée et repart avec un grand panier presque aussi gros qu'elle ! Il faut bien ravitailler la place, car on doit y faire maigre chère, et je sais que la brave Michoux, malgré son bon vouloir, ne pourrait mettre poule au pot ou côtelettes sur le gril, en l'honneur de son hôte. Celui-ci a la délicatesse, tout en logeant à la cure, de venir s'asseoir, de temps en temps, à sa table, pour ne pas l'humilier et ne pas grever trop son budget. Fanny s'en va donc, avec deux poulets criards auxquels Fanchon vient de donner la chasse dans la basse-cour, et quelques provisions variées qui ne seront pas de trop, pour compléter l'ordinaire de l'humble logis.

17 avril. — Aujourd'hui, le soleil s'est levé, radieux, dans un ciel presque aussi beau qu'un couchant d'automne, l'air est bleu, léger et frais : on respire de la joie, semble-t-il, et la nature coquette est toute fière des nouveaux atours qu'elle arbore. Je suis d'humeur folle et j'ai envie de chanter comme cette fauvette perchée à la cime du gros marronnier qui s'empanache de vert, près de la maison. C'est vraiment un jour de fête, et, ce soir, nous allons échanger avec allégresse, nos vœux de bonheur, bonne-maman et moi, car toutes deux, marraine et filleule, nous sommes vouées à Monsieur saint Simon.

Jusqu'à présent, pensionnaire captive, j'envoyais de loin à ma grand'mère mes souhaits sur un papier morose et je recevais les siens avec de longues exhortations à la sagesse et au travail. Pour la première fois, nous allons nous passer de papier, d'encre, de plumes et de périodes, en nous disant : bonne fête, et nous pourrons le faire simplement avec d'affectueux baisers.

Je veux que notre joie soit fleurie de printemps, et Mariette galope dans les sentiers en quête de primevères et de violettes. Je me réserve de courir les bois avec Pierre sur les talons et d'aller surprendre certain petit pré de velours que je soupçonne hanté de pervenches.

A peine avons-nous achevé de déjeuner que je me sauve avec mon vieux chaperon, sous prétexte de profiter du soleil et du grand air. Nous prenons le chemin de la forêt et bientôt je suis dans le ravissement.

Est-ce qu'un enchanteur ne serait point passé par là ? Oh ! ces pauvres frondaisons d'hiver, qui pleuraient tristes et sombres, il y a quelque temps à peine ! Les voilà criblées d'étoiles vertes qui tremblent. Des voix ailées s'appellent, se répondent, s'ébattent dans leurs branches, et par terre, sous le tapis des feuilles sèches, l'herbe en révolte se redresse vivace et croît partout victorieusement.

Je suis une grande allée large comme une route et je dévaste ses talus tout ramagés de violettes. J'en fais un véritable massacre et le panier de Pierre s'emplit d'une odorante récolte, puis nous prenons un sentier qui nous ramènera avec un détour au village, en nous conduisant jusqu'au petit pré solitaire qui se cache à la lisière du bois. A peine avons-nous fait quelques pas, M. le curé nous rejoint accompagné d'un grand jeune homme que je ne reconnaissais pas tout d'abord, M. de Montarvel en civil.

— Comment, Mademoiselle, plaisante le bon vieux prêtre, je vous surprends au fonds des bois, flanquée de ce brave Pierre et de son panier ! Y avez-vous donc découvert quelque misère à soulager, une hutte de bûcheronne en détresse ou la cachette d'un ermite agonisant ?

Je proteste.

— Mais, Monsieur le curé, je vais, par votre faute et votre très grande faute, bénéficier d'une réputation charitable qu'en vérité je ne mérite pas.

— Que vous ne méritez pas... que vous ne méritez pas... J'en appelle à tous les malheureux du village, mon enfant, et savez-vous ce que leur voix, qui est la voix du bon Dieu, proclame ? C'est que la demoiselle est aussi bonne que belle.

Me voici rouge comme une tomate. J'en veux presque à M. le curé de cet éloge indiscret que je trouve déplacé sur ses lèvres, mais j'affecte de rire, incrédule, et de ne pas comprendre l'intention évidente qu'il a de me faire valoir à mes propres yeux.

— Convenez, du moins, M. le curé, que votre personne charitable est un peu folle aussi.

Je lui montre le panier débordant de violettes.

— Voyez, je suis en train de dévaliser la forêt.

— Et pourquoi, je vous prie ? Faites-vous donc la guerre au printemps ?

— Non, mais la chasse aux fleurs. C'est la fête de ma grand'mère et la mienne ; toutes deux, en cachette, nous nous préparons de petites surprises.

— Ah oui, Seigneur, je l'oubliais, nous célébrons, demain, le grand saint Simon ! Alors, Mademoiselle Simone, je suis heureux de vous souhaiter la meilleure des fêtes, avec toutes sortes de prospérités.

M. de Montarvel qui gardait le silence intervient.

— Si vous le permettez, Mademoiselle, et que vous ne jugiez pas mes vœux trop importuns, j'ose les joindre à ceux de M. le curé et vous souhaiter tout le bonheur que vous mérite votre réputation nullement usurpée. J'ai pu m'en rendre compte, chez les Michoux, où, du matin au soir, on chante vos louanges, à faire envie à saint Simon lui-même.

Comment repousser des vœux aussi aimables ? Je les accepte avec quelques paroles de remerciements, rouge, cette fois, comme je ne le serai pas, j'en suis sûre, si jamais je suis foudroyée par une attaque d'apoplexie !

La promenade se poursuit, aimable, enjouée. M. le curé me taquine comme jamais il ne s'était permis de le faire, j'en suis un peu vexée. Le lieutenant prend discrètement ma défense contre les malices souriantes du bon pasteur qui ramène au bercail, déclare-t-il, la meilleure brebis de son troupeau.

— Au bercail, n'est pas le mot, Monsieur le curé, car votre brebis indocile s'échappe, ne vous en déplaise, pour courir à sa guise, en un pré voisin, là, tout proche, derrière ces grands buissons...

— Prétendez-vous y faucher l'herbe, après avoir glané toutes les violettes de la forêt ?

— Simplement en rapporter quelques pervenches.

— N'est-ce que cela ? Mais alors, mon devoir est de vous suivre et de vous prêter main-forte !

Et M. de Montarvel d'ajouter :

— J'espère que vous voudrez bien me permettre, à moi aussi, Mademoiselle, de vous accompagner et vous faire mes offres de service ?

Décidément, mon vieux curé est insupportable ! Moi qui me réjouissais de me retrouver seule, dans ce coin de mousse et de silence où j'étais venue, toute petite, cueillir des fleurs bleues !

La première, je franchis la trouée qui nous livre passage et je surprends un ciel de pervenches, à l'abri des haies vives. Oh ! les jolies fleurettes suaves et fraîches comme aucune autre, d'un bleu si doux, fondu de mauve, avec des pétales délicats et si frêles ! N'est-ce pas un crime que de ravager ce parterre sauvage ? J'hésite, une minute...

(A suivre.)

FIERCŒUR.